

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE ROYAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de novembre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU, membres élus
Mme Françoise BAUDE, M. Gilles CLABAUT, M. Claude DUCHÉ, Mme Christiane FOUCHER, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

Représentés :

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à M. Denis MOALLIC
M. Rolland BOIVENT donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

Absents excusés :

Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN

Date des convocations : 23 octobre 2023

Membres en exercice : 17
Pour : 13

Membres présents : 11
Contre : 0

Nombre de votants : 13
Abstention : 0

N° 23-138

OBJET : CCAS-Revalorisation des tarifs des plateaux repas livrés à domicile

Vu la décision DC N°23.499 de la Ville de Royan en date du 31 août 2023, concernant la fixation du prix du repas servi par la Cuisine Centrale au CCAS de Royan, rendue exécutoire le 5 septembre 2023, Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'augmentation des tarifs des plateaux repas à compter du 2 novembre 2023.

	Ancien tarif (TTC) 2022	Nouveau Tarif (TTC) 2023
Personne seule		
Tarif 1-jusqu'à 824 €	8,71 €	9,58 €
Tarif 2-de 825 € à 1157 €	9,73 €	10,70 €
Tarif 3 supérieur à 1157 €	12,80 €	14,08 €
Tarif unique samedi	7,06 €	7,76 €
Couple (cumul ressources M. & Mme)		
Tarif 1-jusqu'à 1432 €	8,71 €	9,58 €
Tarif 2-de 1433 € à 1864 €	9,73 €	10,70 €
Tarif 3 supérieur à 1864 €	12,80 €	14,08 €
Tarif unique samedi	7,06 €	7,76 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les nouveaux tarifs des plateaux repas livrés à domicile.

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 09/11/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 09/11/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 2 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20231102-DEL-23-138-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception : 09/11/2023



Pour le Conseil d'Administration
Président du CCAS,
Maire de Royan
Patrick MARENGO